



## Accident de la vie : chute sur un trottoir

Par **annie03**, le **08/01/2009** à **09:23**

bonjour,rnrnj'ai fait une chute sur un trottoir, dans la rue principale, un manque de goudron à coté d'une plaque a formé un trou d'environ 5 cm de haut ; suite à cette chute je me suis cassé le poignet et je ne peux plus travailler depuis le 17 septembre 2008 et j'ai une prolongation jusqu'à fin février. Je suis conjoint collaborateur (mon mari est peintre en bâtiment) et le CA a baissé depuis mon arrêt de travail. Pensez vous que je puisse engager une procédure contre la ville pour obtenir des dédommagements??? pour précision, la police a informé la ville de cet accident et dès le lendemain, le trou a été comblé. Fort heureusement, nous avons l'habitude de prendre des photos sur les chantiers , mon époux a eu la présence d'esprit d'en faire une après l'intervention des pompiers et de la police.rnrnmerci de votre réponse rnrnannie

Par **guilotine**, le **08/01/2009** à **14:53**

bonjour San le moindre problème surtout que vous avez le témoignage de la police c'est celui-là en particulier qu'il faut rechercher,rnrnmieux en réalité entendus que l'accident est dû à un tiers en l'occurrence celui qui fait les travaux et ou la ville,rnrn le possesseur quoi qu'il en soit du bout de voirie défaillance aller chercher les preuves à la police pendant vos heures de sorti legalrnrn et contacter immédiatement les services de la sécurité sociale ils sont en bon droit de vous aider de bout en bout,rnrn tout simplement car ce n'est pas à la sécurité sociale d'assurer les défauts d'une tierce personne défaillante,rnrn c'est à cette personne défaillante qu'il incombera de rembourser tous les frais engagés par la sécurité sociale,rnrn est-ce pour ça que la sécurité sociale peut vous aider tout le long, sous réserve des pratiques des caisses les caisses faisant chacune ce qu'elle veut des petites différences peuvent être notées des renseignements ne coûteront rien.rnrncordialement

Par **annie03**, le **08/01/2009** à **20:24**

merci de votre réponse, à bientôt annie

Par **helm**, le **12/01/2009** à **18:30**

Bonjour, rnJe suis journaliste pour la chaîne Planète Justice. Pour une émission où l'on traite des problèmes juridiques que l'on peut rencontrer au quotidien. Je trouve votre histoire très intéressante. Accepteriez vous que nous en discussions ?rnVoici un mail où vous pouvez me joindre : [helene@lpbv.tv](mailto:helene@lpbv.tv)